

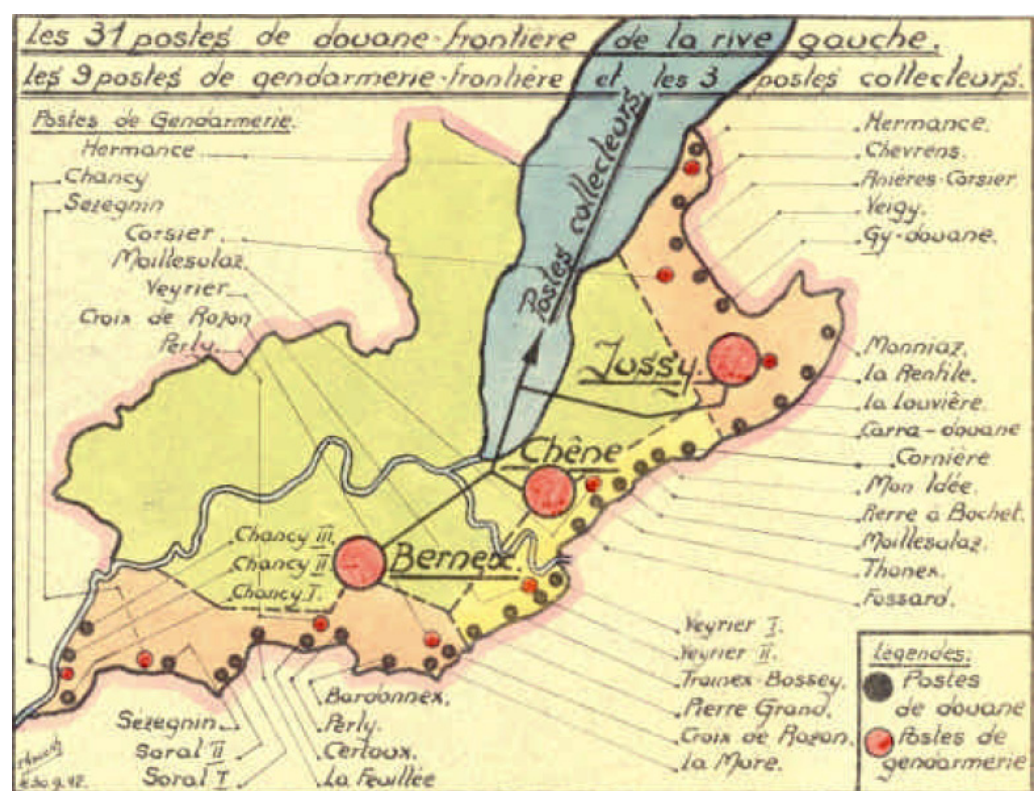
Les avocats allemands réfugiés à Genève

1939 – 1945

L'accueil des victimes civiles et militaires de la guerre appartient au droit et à la tradition de la neutralité helvétique. Entre 1939 et 1945, plus de 300'000 personnes ont trouvé refuge en Suisse. Une politique d'accueil mise en place par la Confédération, certes, mais une politique qui exclut dès 1933 la persécution raciale comme motif d'accueil.

A Genève, la mise en pratique de cette politique fédérale nous est connue à travers les archives de l'Arrondissement territorial, autorité militaire chargée de surveiller la frontière. Le fichier et les dossiers conservés aux Archives d'État de Genève nous fournissent une photographie unique de la population qui traverse la frontière franco-genevoise de 1940 à 1946 et nous renseignent sur la réalité administrative, militaire et politique de ce lieu qui unit plus qu'il ne sépare.

La situation géostratégique de Genève est alors particulière. L'armistice du 22 juin 1940 coupe la France en deux grandes zones. La Suisse est désormais totalement encerclée par les forces de l'Axe, à l'exception de la frontière genevoise, le long de laquelle douaniers et soldats helvétiques font face aux fonctionnaires de Vichy.

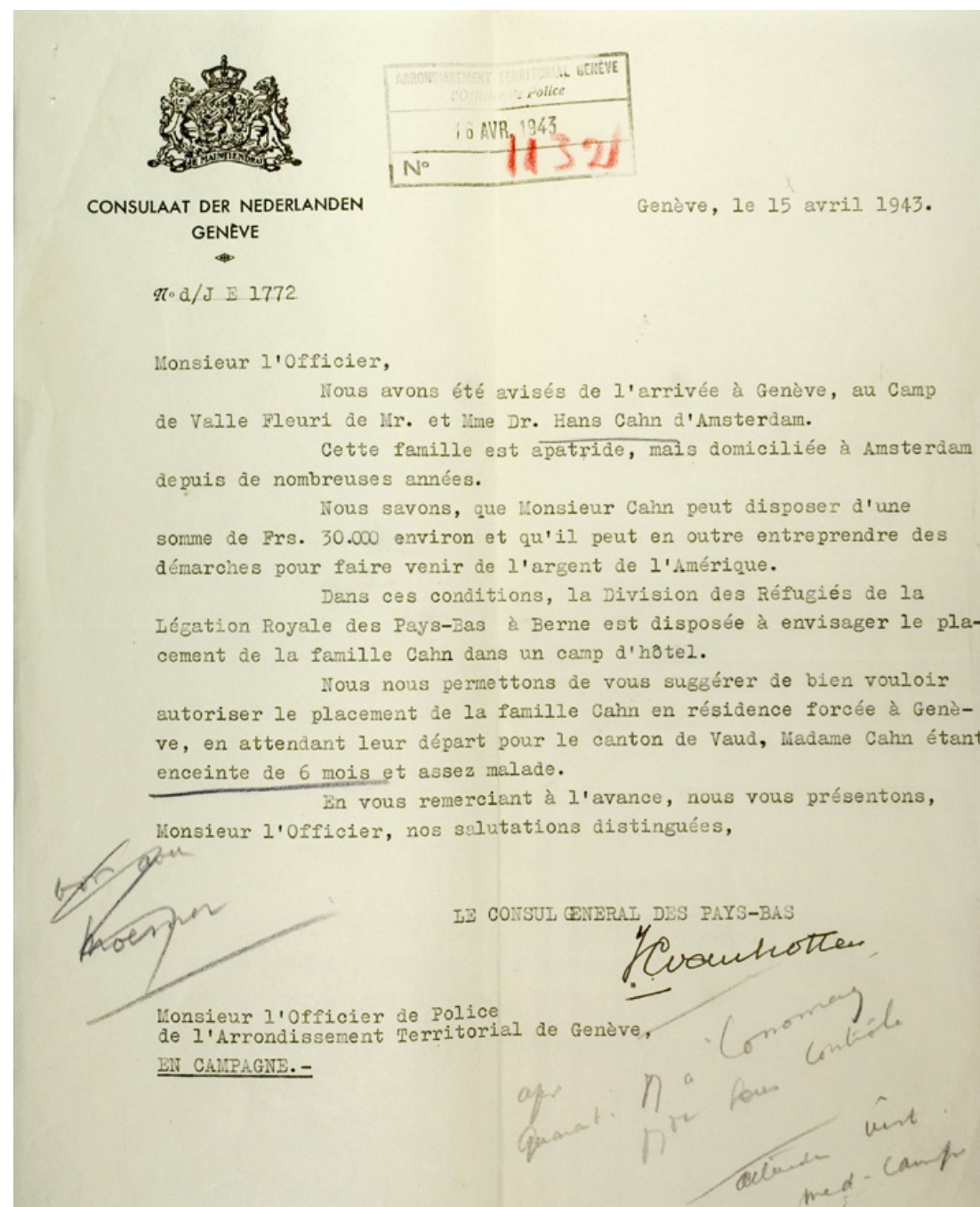


Carte des postes de douane et postes de gendarmerie de la rive gauche de Genève en 1942. Ces postes se situent à la frontière avec la zone libre de la France, point d'entrée privilégié des réfugiés.

Malgré une politique fédérale d'asile restrictive, Genève a accueilli dix à vingt fois plus de personnes étrangères qu'elle n'en a refoulés. Sur les quelques 23'600 personnes appréhendées par les autorités à la frontière genevoise, on retrouve la trace d'une vingtaine d'avocats juifs, allemands, déçus de leur nationalité par les nazis et interdits d'exercer, qui ont fui leur pays.

C'est notamment le cas de l'avocat Hans-Joseph Cahn né le 13 octobre 1905 à Troisdorf en Allemagne. Considéré comme apatride à son entrée en Suisse, M. Cahn a vécu en Allemagne jusqu'en 1934, où il pratiquait comme juge d'instruction et avocat. Selon le parcours décrit dans son dossier genevois, il quitte l'Allemagne en 1933 et se rend en Hollande, où il reste jusqu'en juillet 1942. Il possède alors la firme LINOTEX à Amsterdam et travaille avec des firmes suisses: KLEINBERGER et HUFENUS à Saint-Gall. Pour des raisons que son dossier ne décrit pas, il est interné à Westerbork. Pendant un congé, il s'enfuit à vélo, puis prend le train avec sa femme, Rachel Liebermann, jusqu'à 30 kilomètres de la frontière belge qu'ils franchissent à vélo. Ils restent cinq semaines à Bruxelles, puis fuient à Paris via Namur. Ils quittent Paris pour Bordeaux, Marseille, puis Lyon, où ils restent six mois. Les époux Cahn tentent alors d'obtenir les papiers nécessaires pour émigrer au Surinam ou Curaçao, sans succès. Ne pouvant rejoindre l'Espagne à cause de la zone militaire, ils décident de se rendre en Suisse.

Cette situation unique demande un contrôle particulier. Le 13 décembre 1940, le Conseil fédéral ordonne la fermeture partielle de la frontière. Les personnes qui entrent en Suisse depuis la France non occupée ou en sortent, sont désormais passibles d'une peine, si elles tentent de passer la frontière ou de la franchir sans disposer des papiers nécessaires. Cette situation dure jusqu'au 11 novembre 1942, date à laquelle la zone sud de la France est occupée par les Allemands pour prévenir un débarquement allié sur la côte méditerranéenne. La frontière, restée jusqu'ici perméable, est alors complètement verrouillée, ce qui rend les tentatives de franchissement illégales bien plus dangereuses.



Lettre du Consul général des Pays-Bas qui interviendra en faveur de Hans-Joseph Cahn, afin qu'il puisse être placé, avec son épouse, sous contrôle civil à Genève.



Ils prennent le train jusqu'à Machilly, puis vont à pied à travers bois avec un passeur qui leur demande 60'000.- francs suisses et 2'000.- francs pour de fausses cartes d'identité. Hans-Joseph Cahn et sa femme franchissent la frontière à Gy, borne 195, le 2 avril 1943. Contrairement à d'autres réfugiés, M. Cahn possède de l'argent sur lui, ce qui facilitera sa mise sous contrôle civil, lui offrant plus de liberté que le contrôle militaire. A son entrée en Suisse, il déclare vouloir reprendre des études de droit international et de sciences politiques à Genève. Il est placé au camp des Charmilles, puis à celui de Champel. Sa femme, malade et enceinte de six mois, est prise en charge par l'Hôpital. Le Consul général des Pays-Bas interviendra plusieurs fois en faveur des époux Cahn.

En octobre 1943, M. Cahn obtient le droit de continuer des études supérieures à l'Université de Genève durant une année. En septembre 1944, il sera transféré au camp pour réfugiés de Sierre et reviendra à Genève en janvier 1945 via le camp de St-Cergue, dans le canton de Vaud. Il logera alors à la Pension Peyraud. Le 6 décembre 1946, Monsieur et Madame Cahn quittent la Suisse pour les États-Unis.



Juriste, avocate, ayant fui l'Allemagne en 1933, Nora Platiel-Block embrassera après la guerre une carrière politicienne au parlement du Land de Hesse. Depuis 1988, une rue porte son nom dans la ville de Cassel.

Nora Platiel-Block suit également un parcours fait de fuites, de caches et d'espoirs. Née Éléonore Block en janvier 1896, elle est avocate, juive et se réfugie à Genève en 1943. Lors de son interrogatoire, elle dit avoir toujours habité en Allemagne, à Bochum, où elle possède un cabinet d'avocat. Rare femme pour l'époque à exercer cette profession, Nora Platiel-Block est connue pour sa défense de républicains et son combat pour les femmes, la famille et les jeunes. Suite à l'arrivée d'Hitler au pouvoir, elle est doublement persécutée, de part sa religion et ses idéaux de gauche: elle est membre du parti socialiste depuis 1922 et militait dans de nombreuses associations.

Dès 1933, elle se réfugie à Paris et devient la directrice de l'Union générale des israélites de France. Par la suite, son bureau sera transféré à Montauban, en zone libre. De là, elle franchira la frontière franco-genevoise clandestinement le 24 février 1943. Elle se dit recherchée par les autorités allemandes et craint pour sa vie. Durant son séjour en Suisse, elle devient correspondante de la Croix-rouge suisse, section Secours aux enfants. Son dossier genevois perd sa trace en avril 1943 lorsqu'elle sera transférée par convoi dans un camp à Adliswil, proche de Zurich. Documenté notamment par la *Jewish women encyclopedia*, le riche parcours de vie de Nora Platiel-Block la mènera après la guerre jusqu'au parlement régional du Land de Hesse, où elle s'engagera pour la culture, puis à la Cour suprême de cette région.

Comme les époux Cahn ou Nora Platiel-Block, de nombreux réfugiés allemands ou autrichiens, juifs et avocats, trouveront refuge en Suisse. Malheureusement, certains d'entre eux, comme l'avocat Louis Kryzkowski et sa famille, seront refoulés en juin 1944 en application de la politique d'asile restrictive de la Confédération. Exécutés par la Gestapo le 29 juin 1944, ils figurent au Mémorial de Serge Klarsfeld.

Gérard Bagnoud, archiviste



Document officiel de l'arrestation, à la frontière genevoise, de Nora Platiel-Block. On y retrouve sa trace et religion ainsi que les motifs de sa fuite en Suisse.